

ARRÊTÉ

Service : Cabinet du Maire

Références : GF

N° - 634 - 2026

**Objet : ABSENCE DU MAIRE DU 25 OCTOBRE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2026 INCLUS - SUPPLÉANCE
PAR MME ADELE IGNACIO, 2^{ème} ADJOINTE**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-17 ;

Vu l'arrêté 231-2026 du 13 avril 2026 désignant Mme Adèle Ignacio, 2^{ème} Adjointe ;

Considérant l'absence de Monsieur le Maire du 25 octobre au 1^{er} novembre 2026 inclus.

arrête

Article 1 : Mme Adèle Ignacio, 2^{ème} Adjointe, assurera la suppléance de Monsieur le Maire du 25 octobre au 1^{er} novembre 2026 inclus.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Couëron, le 21 octobre 2026



Monsieur le Maire
Axel Casenave

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du

au

Transmis en Préfecture le :